

Le 7, le 8, le 9 et tant qu'il faudra : grève générale pour nos retraites !

La réforme des retraites arrive au Sénat ce mardi. Un sénat qui avait l'habitude, depuis quelques années, de voter chaque automne le principe du recul de deux ans de l'âge de la retraite, mais sans que cela se concrétise jusqu'ici. Autant dire qu'il n'y a rien à en attendre, pas plus que des séances théâtralisées à l'Assemblée nationale. Le mardi qui compte, c'est celui de la semaine prochaine, le 7 mars. Car pour faire reculer ce gouvernement, c'est sur notre mobilisation, celle du monde du travail et de la jeunesse, qu'il faut compter.

Les unes après les autres, les grandes entreprises annoncent leurs profits historiques de 2022 : 2,2 milliards à la SNCF, 17 milliards chez Stellantis et même 36 milliards pour TotalEnergies. Mais il n'y a pas d'argent magique : ces profits record sont le pendant de nos fins de mois difficiles. Ils viennent des prix qui s'envolent pendant que nos salaires restent au sol.

Travailler moins pour vivre plus

Ces richesses, produites par notre travail, pourraient servir à bien des choses utiles, plutôt que s'accumuler dans les caisses des actionnaires. À commencer par augmenter les salaires, comme l'exigent de nombreux travailleurs, à l'image de ceux de Safran Electrical & Power, à Mérignac, en grève depuis trois semaines pour 200 euros d'augmentation. Mais aussi à réduire le temps de travail, pour ne pas y laisser notre santé pendant que quatre millions de personnes restent au chômage. Et également à nous assurer une retraite digne de ce nom, en partant à 60 ans ou après 37,5 années de cotisation.

À l'heure où les grandes fortunes explosent, la retraite à 64 ans est une véritable provocation. Mais ce sont aussi tous les reculs passés qui posent problème, en particulier ces 43 années de cotisation imposées par le gouvernement Hollande, dont Macron avance le calendrier. Une telle durée revient de fait à repousser l'âge de la retraite, ou à amputer les pensions pour ceux qui n'arrivent pas au bout.

« À l'hôpital, vous voulez une infirmière de 64 ans ? »

Après cinq journées massives de mobilisation depuis janvier, la grève du 7 mars s'annonce très suivie. L'opposition à cette réforme est générale dans la population. Macron l'a encore constaté lors de sa déambulation au salon de l'agriculture, interpellé de

multiples reprises par des salariés en colère, dont une infirmière.

Nous pouvons faire reculer Macron

L'intersyndicale appelle à « *mettre la France à l'arrêt* » le 7 mars. Cela veut dire la grève partout, la plus massive possible, et aussi montrer notre force en manifestant par millions dans les rues. Cela nous convaincra qu'il est possible de continuer le lendemain, comme dans les secteurs où les travailleuses et travailleurs se préparent à une « vraie grève », qui dure. C'est maintenant cela qu'il faut construire, en nous organisant à la base, en faisant des piquets de grève et des assemblées sur les lieux de travail, comme à l'échelle interprofessionnelle. Beaucoup discutent d'un « blocage du pays », c'est notre grève à toutes et tous qui peut l'imposer. Pas seulement dans les secteurs les plus visibles, ceux qui perturbent les usagers, mais partout : une vraie grève générale, qui attaque les patrons au portefeuille par tous les côtés. Combien ceux-ci sont-ils prêts à perdre de journées de travail, qui leur rapportent bien plus qu'à nous ?

Alors le 7 mars, il faut en être, mais aussi le lendemain, pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une lutte qui nous concerne toutes... et tous ! Les femmes sont les premières victimes du recul de l'âge de la retraite, elles qui ont déjà les pensions les plus basses. Alors oui, ces luttes sont liées. Et le 9 mars, les organisations de jeunesse appellent à leur tour à la mobilisation. Plusieurs fédérations syndicales appellent déjà à reconduire la grève.

Alors pour le retrait de la réforme Macron et le retour à la retraite à 60 ans, et pour l'augmentation générale des salaires, préparons-nous à faire plier Macron et le patronat par la grève... jusqu'au retrait !

Après le 7, la lutte continue le 8 mars pour la journée des femmes !

Dans le monde, 60 % des enfants non scolarisés sont des filles. En France, 85 % des temps partiels sont occupés par des femmes. En 2019, en moyenne et en estimation minimale, 213 000 femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. En 2020, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. En moyenne, et en estimation minimale toujours, en 2019, 94 000 femmes ont été victimes de viols ou de tentatives de viol. Salaires d'appoint permanents, poussées hors du foyer sur des postes de travail salariés ou bien reléguées à la maison par des politiques familiales, les femmes effectuent gratuitement le travail ménager. Une double journée ! 73 % d'entre elles déclarent plus de sept heures de travail ménager par semaine contre seulement 31 % des hommes (Insee). Alors oui, il est plus que temps d'en finir avec ce système qui nous exploite et nous opprime.

Pour toutes les femmes dans nos vies, nos collègues, nos sœurs, nos tantes, nos nièces, nos mères et nos filles, nos amies, dont pas une, à des degrés divers, n'échappe aux violences du capital, il y a bien « Urgence révolution » !

Rassemblement à 13h au Palais de Justice de Paris !

Notre pouvoir est indemne

La direction de l'APHP a décidé d'augmenter le prix des repas à la cantine. Elle prétextera qu'il faut bien puisque tout augmente et que cela fait longtemps que les tarifs n'avaient pas augmenté. Tout ? Sauf nos salaires qui depuis des années n'augmentent pas au même rythme que les prix.

Notre pouvoir d'achat est en baisse et très fortement mais... pas notre pouvoir de revendiquer de meilleurs salaires.

L'AP-HP marche au pas

Sur fond de drapeau ukrainien et sigle AP-HP, la direction nous explique qu'elle est mobilisée pour prendre en charge les victimes de la guerre en Ukraine qu'elles soient civiles ou militaires, adultes comme enfants. Personne n'ira reprocher à l'AP-HP de prendre en charge des malades ukrainiens ou de toute autre nationalité. Un hôpital, c'est fait pour soigner. Mais, par ce communiqué triomphaliste, l'AP-HP se veut, en cette fin de première année de guerre entre la Russie et l'Ukraine, un bon petit soldat de la politique du gouvernement français, en soutien aux dirigeants ukrainiens.

Les recettes de l'AP-HP

Dans le nouvel hôpital que l'AP-HP construit à Saint Ouen, la direction vient de revoir la structuration des chambres des patients. Elle n'avait envisagé au départ que des

chambres simples ce qui est un mieux pour les patients. Dans ce cas, le prix de la chambre particulière est prise en charge par l'assurance maladie. Mais l'hôpital, cela doit rapporter.... Pour pouvoir faire payer la chambre simple par le patient ou sa mutuelle (55 euros actuellement), il faut qu'il ait le choix entre la chambre individuelle et la chambre double. L'AP-HP a donc revu sa copie : dans les 20 unités de soins, il y aura 22 chambres particulières, quatre « dédoublables » et.... une à deux lits. Et de l'argent gagné en plus ! Les recettes de l'AP-HP passent avant le confort des patients !

Non aux violences contre les soignants

Dans les hôpitaux psychiatriques ou généraux, la vie du personnel soignant n'est pas un long fleuve tranquille, c'est le moins que l'on puisse constater. L'ONVS, l'Observatoire National des Violences en milieu de Santé vient de publier son étude. : 35 infirmières sont agressées chaque jour dans les hôpitaux, 12638 en une année. Entre les injures, les menaces physiques, c'est près de 3000 actes en plus par rapport à 2018. Les secteurs les plus touchés : la psychiatrie, les services d'urgence et les USLD/EHPAD. Des directions s'étonnent que l'on ne veuille pas rester longtemps à travailler dans les hôpitaux : nous on sait pourquoi....

Étudiants ou salariés : se faire respecter

Seuls 60,9 % des élèves en soins infirmiers qui ont fait leur rentrée en 2019 ont obtenu leur diplôme en 2022. Certains élèves ont redoublé mais un nombre plus important a suspendu sa formation suite aux traumatismes subis par les étudiants durant leurs stages : « *c'est le souci numéro 1 pointé par ceux qui ont jeté l'éponge ou qui veulent arrêter* » indique la Présidente du syndicat infirmier. (la Fnesi). Harcèlement, maltraitance institutionnelle, etc...

Le comble pour une formation qui se veut humaine et bienveillante !

Ce n'est qu'un début... le combat continue...

Saisi par un syndicat de médecins, le tribunal administratif de Strasbourg vient de condamner les hôpitaux universitaires de la ville à mettre en place « *des mesures provisoires permettant un calcul fiable et objectif du temps de travail dans un délai de deux mois* ». C'est une victoire contre cet établissement qui ne respectait pas cette obligation réglementaire de pouvoir décompter les heures de travail des médecins. Décompter, c'est bien. Se faire respecter pour ne pas se voir imposer des semaines de travail à rallonge, une bataille encore à mener à Strasbourg comme ailleurs !